



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, le 14 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Virginie, BOUCHÉ Christian, CAUGNON Patrick, COUDERC Chantal, DERDERIAN Philippe, GENILLON André, HESNARD-DOURIS Nathalie, MALATRAY Arnaud, MILLON Charlène, MOIROUD Maryline, NARDY Cédric, SADIN Christine, VERNAISON Clément (arrivé à 20h30).

Excusé(e)s et pouvoirs :

- Mme CLEMENT Céline donne pouvoir à M. VERNAISON Clément (à partir de 20h30)
- Mme GARCIA Nathalie donne pouvoir à M. GENILLON André
- M. MILLY Roger donne pouvoir à Mme ALLAROUSSE Virginie
- Mme FOURNIER Anne-Laure absente
- Mme PIAGUET absente

Mme Charlène MILLON est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Ordre du Jour :

- Pose coussins lyonnais – rue des Combes ZAC de Chesnes Nord et route de l'Eperon
- Attribution marché « Restructuration et extension de l'école maternelle et du restaurant scolaire, création d'espaces périscolaires »
- Attribution marché Maison médicale
- Attribution marché public « Création d'un réseau d'éclairage public »
- Avenant à la convention de partage de la taxe communale sur le foncier bâti sur les ZAE communautaires
- Avenant DSP pour la gestion de l'accueil de loisirs « Les Petits Lurons »
- Décision modificative – intégration frais études aux travaux
- DM sur le budget de fonctionnement vers le chapitre 011 et vers le chapitre 012
- Cérémonie CAMERONE – devis fanfare Saint Georges d'Espérance
- Point affaires scolaires
- Point ressources humaines
- Point urbanisme
- Point vie associative
- Point communication
- Questions diverses
  - Vœux du Maire
  - Vœux CAPI
  - Bulletin municipal



## POSE DE COUSSINS LYONNAIS – RUE DES COMBES - ZAC DE CHESNES NORD

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'en raison de la constatation d'un flux automobile de plus en plus important sur la rue des Combes et de la vitesse souvent excessive, il y'a lieu de faire installer des « coussins lyonnais » sur la rue des Combes pour assurer la sécurité des automobilistes et des riverains sur le territoire de la commune.

Dans le cadre des accords-cadres à bon de commande, l'entreprise Jean Lefebvre a établi un devis pour cette opération s'élevant à 15 586, 50 € HT soit 18 703, 80 € TTC.

Considérant qu'il s'agit d'aménagements de voirie bénéficiant à la sécurité routière, cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du dispositif d'aménagement de sécurité de la part du Conseil Département de l'Isère ;

Aussi, le Conseil municipal,

Considérant la nécessité d'implanter des dispositifs ralentisseurs type « coussins lyonnais » sur la rue des Combes de manière à assurer la sécurité routière des usagers et des piétons,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais,

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'opération de travaux d'implantation de dispositifs ralentisseurs type « coussins lyonnais » sur la rue des Combes ;
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 15 586, 50 € HT soit, 18 703, 80 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution du présent devis
- **APPROUVE par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est également lancée par la mise en place de ralentisseur sur la Route de l'Eperon en raison de la vitesse excessive des véhicules.

## ATTRIBUTION MARCHÉ – CONSTRUCTION MAISON MEDICALE ET D'UNE MEDIATHEQUE COMMUNALE

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le code de la commande publique ;*

*Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 ;*

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite la construction d'une maison médicale afin d'apporter une offre de qualité de soins répondant aux attentes des habitants ainsi qu'une nouvelle médiathèque communale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux relatif à la construction d'une maison médicale et de la médiathèque communale qui s'élève à la somme de 2 302 500. 00€ HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 02 novembre 2022 à 12h00 sur la plateforme [www. https://sudest-marchespublics.com](https://sudest-marchespublics.com).

Trente-cinq entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour ce marché.



La commission MAPA s'est réunie le 08 novembre 2022 afin d'étudier l'analyse des offres réalisé par le cabinet Economia et le Cabinet NAMA, architecture.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres :

n° lot	DESIGNATION	ENTREPRISE MIEUX DISANTES	MONTANT € HT
1	Terrassements - VRD - Espaces verts	Paret 38090 Villefontaine	319 631.41 €
2	Gros œuvre	SAS Bazin 38217 Seyssuel	453 878.00 €
3	Pisé	Archivolte 38100 Grenoble	123 830.00 €
4	Structure et charpente bois - Couverture - Bardage	Hugonnard SAS 38300 Saint Savin	224 048.50 €
5	Menuiseries extérieure - Occultations	Menuiserie Proponnet 38270 Beaurepaire	130 394.30 €
6	Métallerie	GUTTIN 38110 Dolomieu	21 815.00 €
7	Menuiserie intérieure - Mobilier	SMS 69800 St Priest	136 447.80 €
8	Plâtrerie - Peinture - Plafond	Courtadon SAS 69150 Decines Charpieu	208 549.00 €
9	Carrelages	Fragola 69200 Vénissieux	44 124.30 €
10	Sols souples	Sarl Courbière et fils 69610 Souzy	38 659.10 €
11	CVC - Plomberie	MARTIN Frédéric 38200 VIENNE	357 838.00 €
12	Electricité	EGCFA 69100 VILLEURBANNE	190 081.00 €
Montant total HT			2 249 296.41 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le choix des entreprises retenues par la commission MAPA.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents administratifs, techniques et financiers s'y rapportant.
- **APPROUVE, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

#### **ATTRIBUTION MARCHÉ « RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE, CRÉATION D'ESPACES PÉRISCOLAIRES »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 ;

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune souhaite effectuer des travaux pour l'extension du restaurant scolaire et la création d'un espace périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux relatif des travaux s'élève à la somme de 2 556 450. 40€ HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 octobre 2022 à 18h00 sur la plateforme [www. https://sudest-marchespublics.com](https://sudest-marchespublics.com).

Vingt-huit entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour ce marché.



[www.satolasetbonce.fr](http://www.satolasetbonce.fr)

04 74 90 22 97-mairie@satolasetbonce.fr

159, Allée du Château 38290 Satolas-et-Bonce

La commission MAPA s'est réunie le 18 novembre 2022 afin d'étudier l'analyse des offres réalisée par le cabinet IDE de Projet et le Cabinet Lautrefabrique, architecture.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres :

N°	Désignation	Entreprise MIEUX disantes	Montant HT
1	TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE RESEAUX DIVERS	PARET TP 38090 VILLEFONTAINE	243 048,25 €
2	DEMOLITION - GROS OEUVRE	SAUGEY 38300 RUY MONTCEAU	630 237,92 €
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	HUGONNARD 38300 SAINT SAVIN	188 680,99 €
4	ÉTANCHÉITÉ	Infructueux	
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	BORELLO ISOCLAIRE 38110 SAINT CLAIRE DE LA TOUR	169 242,28 €
6	FACADES	GUMUS 38780 OYTIER SAINT OBLAS	56 071,93 €
7	SERRURERIE	MARTIN G SARL 38780 PONT EVEQUE	92 735,08 €
8	CLOISON - DOUBLAGE - FAUX PLAFOND - PEINTURE	ETS LARDY 69230 SAINT GENIS LAVAL	167 332,36 €
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	TOFFOLETTI 01120 DAGNEUX	176 847,48 €
10	CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCE - SOLS SOUPLES	SIAUX 38121 CHONAS L'AMBALLAN	143 072,38 €
11	PEINTURE	SARL SN S 3P 38260 LA COTE ST ANDRE	41 663,55 €
12	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	SARL GT AGENCEMENT 38690 MONTREVEL	306 613,13 €
13	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	Jeanjean 38090 VILLEFONTAINE	85 386,99 €
<b>Total Base + Variantes + Options</b>			<b>2 464 591,29 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le choix des entreprises retenues par la commission MAPA.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents administratifs, techniques et financiers s'y rapportant.
- **APPROUVE**, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

## ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC « CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 CCP et R2123-1 1° ;

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune, suite à l'enfouissement des réseaux électriques, souhaite créer un réseau d'éclairage public dans le périmètre du Haut-Bonce.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux qui s'élève à 249 036.06€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Satolas-et-Bonce a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 15 novembre 2022 pour le marché à procédure adaptée ouverte «*Création d'un réseau d'éclairage public*». Ce marché est décomposé en 3 phases indissociables.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 19 décembre 2022 à 12H00 sur la plateforme dématérialisée de la commune «*sudest-marchespublics.com* ».



www.satolasetbonce.fr

04 74 90 22 97-mairie@satolasetbonce.fr

159, Allée du Château 38290 Satolas-et-Bonce



L'ouverture des plis a eu lieu le 21 décembre 2022 à 9H en présence des membres de la commission MAPA.

La commune a reçu 6 candidatures / offres dans les délais impartis, par voie dématérialisée.

La commission MAPA s'est réunie le 21 décembre 2022 à 9H en Mairie pour se prononcer sur les différentes offres.

Considérant les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de la consultation, à savoir le **prix des prestations (30%)**, la **valeur technique (60%)** et les **délais (10%)**

Considérant que la consultation est fondée sur le respect de la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respecté, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le tableau ci-dessous et propose de retenir l'entreprise suivante :

	PHASE	HT	TTC
<b>SPIE / TERELEC</b>	1	120 490.90	144 589.08
<b>Cotraitants</b>	2	37 349.20	44 819.04
<b>Bourgoin - Salagnon</b>	3	52 281.90	62 738.28
	<b>Total</b>	<b>210 122.00</b>	<b>252 146.40</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** le marché conformément à la proposition formulée ci-dessus

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE**, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le choix d'attribuer le marché d'éclairage public aux entreprises SPIE / TERELEC (cotraitants) pour les trois phases, pour un montant de 252 146.40€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents administratifs, techniques et financiers s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## AVENANT DSP POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES PETITS LURONS »

Vu le Code de La Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a attribué une *délégation de service public (DSP)* à l'**association Léo Lagrange** pour la gestion de l'accueil de loisirs « Les Petits Lurons » sur le temps méridien et du CME à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour une durée de 5 ans.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe qu'il a été constaté depuis le début de l'année 2022, une forte augmentation de la demande chez les maternels. La capacité maximale actuelle prévue par le contrat de délégation de service public est de 56 enfants pour le mercredi.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe qu'il convient de signer un avenant à la *délégation de service public* en raison d'un surcroît d'activités de l'accueil périscolaire du mercredi dans l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil du mercredi à 64 enfants.

L'avenant couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 et généra une augmentation de la participation de la commune à hauteur de 3 795 € pour l'année 2023.

Une révision annuelle de la participation de la collectivité se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la DSP annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer ledit avenant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE**, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention



Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liés, les frais d'études. Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Ainsi, les frais d'études (compte 2031) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives. A ce titre, elles deviennent des dépenses accessoires à la réalisation d'immobilisations, donnant lieu à attribution du FCTVA, au même titre que les dépenses de travaux.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe que le montant des frais d'études est de 247 815€, pour des dépenses payées en 2016, 2017, 2018 et 2019 relatives à divers travaux.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal 2022.

- **Recettes d'investissement (chapitre 041 – opération d'ordre) :**

<i>Article (chap.)</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
2031 (041)	Frais d'études	247 815 €
<b>TOTAL</b>		<b>247 815 €</b>

- **Dépenses d'investissement (chapitre 041 – opération d'ordre) :**

<i>Article (chap.)</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
2138 (041)	Autres constructions	93 633 €
21578 (041)	Autre matériel et outillage de voirie	23 740 €
2135 (041)	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4306€
2158(041)	Autres installations, matériel et outillage techniques	1710€
2184 (041)	Mobilier	369€
2313 (041)	Constructions	61 018€
2315 (041)	Installations, matériel et outillage techniques	22 629€
2315 (041)	Installations, matériel et outillage techniques	40 140€
<b>TOTAL</b>		<b>247 815 €</b>

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la Décision Modificative relative aux écritures d'ordre budgétaires pour les frais d'études suivis de réalisation.
- **APPROUVE**, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention



Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal 2022.

Il est nécessaire de faire une modification budgétaire comme suit :

√ Sens	√ Compte [ ]	Opération	SERVICES	NMP	Report (R) [ ]	Proposé (P) [ ]	Voté (V) [ ]	Total (R+P) [ ]	√ Réel/Ordre
D	165				0,00 €	325,00 €	325,00 €	325,00 €	Réel
D	2051				0,00 €	-325,00 €	-325,00 €	-325,00 €	Réel
D	615221				0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Réel
D	6218				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel
R	74834				0,00 €	-5 000,00 €	-5 000,00 €	-5 000,00 €	Réel
R	74834				0,00 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €	Réel
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
Total dépense					0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	
Total recette					0,00 €	-55 000,00 €	-55 000,00 €	-55 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités de la décision modificative.

➤ **APPROUVE, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

## CEREMONIE CAMERONE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune va accueillir le samedi 22 avril 2023 la cérémonie CAMERONE.

La cérémonie de Camerone commémore la bataille de Camerone, combat qui opposa une compagnie de la Légion aux troupes mexicaines le 30 avril 1863, lors de l'expédition française au Mexique.

Il convient d'ores et déjà de réserver la Batterie-Fanfare « La Fraternelle » de Saint Georges d'Espéranche

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de réserver la batterie-fanfare.

## POINT AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Arnaud MALATRAY informe les élus sur les affaires scolaires des points suivants.

- Une fin d'année agitée sur le climat scolaire en primaire, avec une augmentation des feux de comportement sur les dernières semaines. Des élèves seront convoqués à la rentrée afin de démarrer de bon pied la nouvelle année.
- Arnaud MALATRAY rencontrera l'Inspectrice de l'Education Nationale début janvier pour évoquer les effectifs 2023-24, et le risque de fermeture de la 8<sup>ème</sup> classe.
- Mme Aubert, directrice de l'école élémentaire, nous a informé que l'école allait entrer dans le plan de prévention du harcèlement PHARe. L'école et les enseignants vont donc accompagner les enfants dans des démarches cadrées selon différents niveaux. La conférence à destination des parents sur les thématiques du cyberharcèlement, le numérique et les jeux vidéo, par l'association e-Enfance, le 25 mars prochain, entre pleinement dans ce programme. Les enfants participeront également à la journée de lutte contre le harcèlement en novembre 2023.
- Nous remercions l'école maternelle pour la confection de cartes de vœux qui ont accompagné les colis du CCAS. Les enseignantes espèrent avoir des réponses pour lancer des correspondances avec les Aînés de notre village.





## POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame Maryline MOIROUD, adjointe en charge du personnel énonce les points suivants :

### ARRETS

#### POLE SCOLAIRE

- Arrêt maladie d'un agent du 29/11 au 09/12/2022, remplacé en interne et par 1 intérimaire en renfort le midi (Laurence)
- 1 agent du 02 au 08/12/2022 remplacé en interne (Nicole)
- 1 agent du 29 novembre au 12 décembre remplacée en interne et par renfort intérimaire (Karine)
- 1 agent en maternelle (Céline) en arrêt remplacée en interne du 19 au 21/12/2022
- Et aujourd'hui un agent en arrêt jusqu'au 25/12 non remplacée sur le temps de cantine

#### POLE ADMINISTRATIF

- Arrêt maladie pour 1 secrétaire non remplacée du 05/12 au 11/12/2022

#### POLE TECHNIQUE

Aucune absence

### FORMATIONS

- Formations en mairie  
Intégration 5 jours en 12/2022 (sce adm)
- 1 jour formation pour 2 agents nouvel outil comptable le 15/12/2022

## POINT URBANISME

Madame Christine SADIN, Adjointe Déléguée à l'Urbanisme, présente les différentes autorisations du sol traitées sur la commune sur le mois de novembre/décembre 2022.

#### Autorisations d'urbanisme novembre/décembre 2022

	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
permis en cours d'instruction	maison individuelle	FILHOL-VITA Priscilla	Route de Bonce	en cours
	Modification d'ouverture création fenêtre construction d'une annexe	DETRAZ Renaud	Chemin de Rollinière	en cours
permis de construire	Création d'un parking VL sur l'actuelle plateforme d'attente PL. Création d'un local dédié aux chauffeurs PL. Modification des accès/sortie PL sur le site	GELF SATOLAS LOGISTIC	Rue de Brisson	accordé le 01/12/2022
	maison individuelle	CHAVRET Emilie	Impasse de la Garenne	refusé le 16/12/2022
permis d'aménager	Lotissement 7 lots	LM Aménagement	Rue de la Bize	en cours
déclarations préalables	Panneaux photovoltaïques	EDF ENR	20 Route de Bonce	accordée le 30/11/2022
	Panneaux photovoltaïques	MBM Energy	201 Impasse Bellevue	accordée le 01/12/2022
	Panneaux photovoltaïques	FREE ENERGIE	38 Ruelle des Bergers	accordée le 03/12/2022
	Pose fenêtres de toit	RAFEL Eric	53 Route des Etraits	accordée le 03/12/2022
	Panneaux photovoltaïques	CATAFORT Fabien	41 Impasse de la Cime	accordée le 03/12/2022
	Panneaux photovoltaïques	CARDOSO Frédéric	15 Chemin des Serres	accordée le 15/12/2022
	Panneaux photovoltaïques	STE GAN ENERGY	67 Impasse du Lavoir	accordée le 15/12/2022
	remplacement porte de garage en porte fenetre	ALLANDRIEU Anatole	2 Montée du Roy	accordée le 16/12/2022
	clôture	GAY Robert	61 Impasse des Lilas	accordée le 16/12/2022
	réfection toiture	LAFOSSE Clément	8 Impasse mollard chantout	accordée le 16/12/2022
Panneaux photovoltaïques	Soleil Vert de France	55 Impasse Marius Berliet	accordée le 20/12/2022	







## POINT COMMUNICATION

---

**Point Communication** par Madame Virginie ALLAROUSSE, Adjointe à la Communication et au Vivre ensemble.

Dernière réunion de quartier au Chaffard le 10/12/2022

Conception du bulletin avec la participation de tous, il est en impression pour distribution 1<sup>ère</sup> semaine de janvier.

## POINT CCAS

---

Madame HESNARD-DOURIS, Vice-Présidente du CCAS et conseillère municipale informe le Conseil que :

Le CCAS a distribué 100 colis aux personnes de plus de 75 ans résidants sur Satolas-et-Bonce et 4 en EPHAD originaires de Satolas et Bonce.

Les derniers ateliers mémoire ont eu lieu en décembre, avec un réel engouement.

La gymnastique adaptée continue jusqu'au mois de mars 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

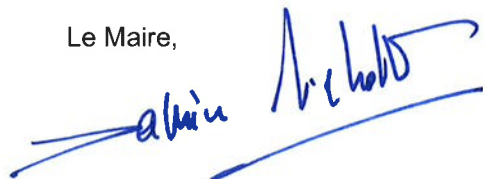
---

- Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le samedi 07 janvier 2023 à 11h00 à la salle polyvalente
- Vœux CAPI
- Bulletin municipal

Après l'évocation des questions diverses la séance est close à 22h45

**Prochaine séance le vendredi 27 janvier 2023 à 20h00**

Le Maire,



M. Damien MICHALLET

La secrétaire de séance,



Mme Charlène MILLON

